

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° I-2756

présenté par

M. Woerth, M. Fait, M. Girardin, M. Lacresse, Mme Le Grip, M. Ledoux, M. Margueritte,
M. Metzdorf, M. Olive, M. Parakian, M. Reda, M. Vignal, Mme Piron, M. Ghomi, Mme Lemoine,
M. Haury, M. Abad et Mme Klinkert

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au plus tard le 1^{er} juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'application du présent article. Il analyse notamment l'opportunité de créer une part participative de 5 % de l'impôt sur le revenu que les contribuables peuvent affecter à la politique publique de leur choix. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer une part participative de 5 % sur l'impôt sur le revenu que les contribuables (près d'un Français sur deux) pourraient, parmi les missions prioritaires de l'État, affecter à celle qu'ils désirent financer en priorité (comme la défense nationale, la sécurité, l'écologie ou encore le remboursement de la dette). Cette mesure en partie symbolique, permettrait un meilleur consentement à l'impôt et d'assoir l'idée que le paiement de l'impôt est un acte citoyen au service de l'intérêt général.